



Cabinet vétérinaire de la Blécherette SA

Zone industrielle du Petit-Flon
Ch. du Petit-Flon 30
CH - 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Mon chat :, j'en prends soin !

Un compagnon à quatre pattes vient d'arriver chez vous. Il est important d'accomplir un certain nombre de formalités administratives et de veiller à son bien-être ainsi qu'à sa bonne santé. Toute notre équipe est là pour répondre à vos questions et vous accompagner dans la relation à votre animal durant toute sa vie.



FORMALITES ADMINISTRATIVES

Contrairement au chien, l'identification du chat n'est pas nécessaire, sauf pour le passage de frontière. Il n'est pas non plus demandé de le déclarer au poste de police de la commune de votre domicile ni de suivre des cours théoriques ou pratiques.

SOINS VETERINAIRES

Vaccinations :

Il est vivement conseillé de vacciner votre chat contre un certain nombre de maladies contagieuses, comme **le typhus** et le **coryza**. Si celui-ci peut être amené à aller en chatterie et/ou s'il a un accès libre à l'extérieur, il risque d'avoir des contacts avec d'autres individus, et il est donc fortement conseillé de le vacciner également contre la leucose.

Le protocole de vaccination varie en fonction de l'âge de présentation au cabinet de votre chat. Classiquement 2 ou 3 injections sont réalisées à 3-4 semaines d'intervalle, et des rappels annuels seront effectués.



La vaccination antirabique est obligatoire pour le passage des frontières quel que soit le pays de destination.

Antiparasitaires :

Selon le mode de vie de l'animal, une protection antiparasitaire régulière préventive est fortement conseillée. Un protocole individuel vous sera proposé pour votre animal.

Les antiparasitaires externes sont habituellement administrés mensuellement sur la peau sous la forme de « spot-on », les antiparasitaires internes quant à eux se présentent généralement sous forme de préparation orale.

Stérilisation/castration :

Chez les animaux qui ne sont pas destinés à la reproduction, mâles ou femelles, la chirurgie correspond à la meilleure solution afin d'empêcher la reproduction et afin de prévenir bon nombre de pathologies du système reproducteur. Celle-ci peut se pratiquer dès l'âge de 6 mois.

Contrôles de santé réguliers :

Une fois les premières consultations vaccinales effectuées (permettant, en dehors de l'acte de vaccination, de vérifier l'état de santé général de votre chat, sa croissance, sa dentition, de détecter d'éventuelles anomalies congénitales...), une **consultation pubertaire** est proposée vers 6 mois. Celle-ci



permet de s'assurer de la bonne croissance et du bon développement de votre animal (dentition définitive, organes génitaux externes...) et permet de prévoir une stérilisation/castration.

Ensuite, un contrôle vétérinaire au minimum annuel est recommandé pour un chat adulte en bonne santé. Ce contrôle se fait généralement dans le cadre du rappel de vaccination.

Enfin, la **consultation gériatrique**, dès l'âge d'environ 8 ans, permettra d'effectuer un dépistage précoce de maladies liées au vieillissement de différents organes.

Ces contrôles entrent dans le cadre d'un objectif de médecine préventive et la fréquence de ceux-ci est donnée à titre indicatif. Elle sera bien sûre à adapter au cas par cas.

Au cours de toutes nos consultations, après un recueil de commémoratifs avec votre aide, un examen clinique minutieux de votre chat sera réalisé. Le vétérinaire contrôle l'état général, son poids, puis établit un bilan système par système:

- le squelette
- la peau
- les yeux
- l'appareil digestif
- l'appareil génital



-l'appareil cardio vasculaire et respiratoire

Un bilan approfondi pourra être proposé en effectuant des examens complémentaires tel que : examens sanguins, urinaires, radiographiques, échographiques.

HYGIENE QUOTIDIENNE

Sociabilisation/Education :

Le chat est **territorial** et n'aime pas le changement. Offrez-lui un espace calme, qu'il explorera à son rythme.

Il est naturellement **propre** : mettez à sa disposition une, idéalement deux litières, régulièrement nettoyées à l'eau de javel de préférence.

Respectez son espace : laissez le venir à vous. Vous pouvez utiliser le **jeu** (plumeau, balle) pour aider à créer un lien de manière positive.

Le chat est sujet au **stress**, il a besoin de temps pour s'adapter. Vous pouvez l'aider en utilisant des phéromones en diffuseur dans votre logement.

Avec patience et respect, votre petit compagnon s'adaptera en toute confiance !



Alimentation :

L'alimentation doit être conforme aux besoins spécifiques du chat, en fonction de son âge et de ses activités. Une adaptation de son régime peut être également nécessaire en cas de problème de santé, de période de gestation ou de lactation.

Toute notre équipe est là pour vous conseiller et vous proposer une gamme d'aliments complets et équilibrés, adaptés à votre chat.

Entretien :

Parmi les règles de bonne hygiène, on notera l'entretien du pelage des chats à poils longs, des griffes, le nettoyage régulier des dents, des oreilles et des yeux. Nous pourrions vous conseiller sur la fréquence des soins et sur les produits à utiliser.

Voyage:

Quel que soit le pays de destination, le passeport, la vaccination antirabique et l'identification électronique sont indispensables pour les chats de plus de 3 mois qui passent les frontières.

Les différents pays de par le monde fixant des conditions d'entrée très diverses, qui peuvent de plus, être modifiées rapidement, nous vous conseillons de vous renseigner le plutôt possible auprès des autorités vétérinaires, consulaires ou douanières du pays de destination sur les conditions spécifiques pour entrer dans le pays souhaité.



Attention selon le pays de destination, les autorités Suisses peuvent demander une autorisation de réimportation du chat. Il est dans tous les cas nécessaire de se renseigner auprès de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) sous www.bvet.admin.ch.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Notre cabinet est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Les consultations se font sur rendez-vous, et les urgences sont prises en charge par notre équipe durant ces heures d'ouverture. En dehors de ces horaires, les urgences sont assurées par des confrères affiliés au service d'urgences de la région Lausannoise. Vous pourrez les contacter au 0900 900 969.

N'hésitez pas à consulter notre site internet.